

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 24 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marc MORETTI, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Marc MORETTI, Maire, Mesdames France BEAUPRÉ, BEULAY Michelle, Cécile MEUBLAT, Martine TOURNOIS et Messieurs Laurent CHANDIVERT, François-Michel GEST, Michel POTIEZ,.

Absents ayant donné un pouvoir :

Etienne SOLLIER a donné procuration à Michel POTIEZ
Julie MAGOT a donné procuration à France BEAUPRÉ
Bastien DESCLOUX a donné procuration à Jean-Marc MORETTI
Emilie MAUPETIT a donné procuration à Laurent CHANDIVERT

Absents : Cyril GÉNOT

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 8
- Qui prennent part aux votes : 12

Date de la convocation : 17/04/2024

Date d'affichage : 17/04/2024

A été nommé secrétaire de séance : François-Michel GEST

2024-12 – Approbation DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2023 établi par Monsieur le Trésorier de Romorantin-Lantenay.

Le Conseil Municipal, considérant que les comptes désignés ci-dessus, dont les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes aux écritures du compte administratif 2023 du Maire,

Décide d'APPROUVER
à 12 voix POUR le compte de gestion 2023.

2024-13 – Approbation du compte administratif 2023

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif 2023 qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Dépenses	608 207,70€
- Recettes	706 478,41€
Soit un excédent de clôture de	98 270,71€

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Dépenses	189 695,35€
- Recettes	188 769,72€
Soit un déficit de	- 925,63€

Le Maire sort de la salle le temps du vote et donne la Présidence à Mme Cécile MEUBLAT.

Le Conseil Municipal APPROUVE

A 11 voix POUR, le compte administratif 2023.

Le Maire reprend la Présidence et prend acte de la décision du Conseil Municipal.

2024-14 – Affectation de résultat 2023

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2023, constatant que le compte administratif présente :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	81 539,37€	Résultat antérieur reporté	-46 219,07€
Résultat exercice 2023	98 270,71 €	Résultat exercice 2023	-925,63€
Solde d'exécution cumulé	179 810,08€	Solde d'exécution cumulé	-47 144,70€ (D 001)
TOTAL A AFFECTER	132 665,38€ (R 002)	BESOIN DE FINANCEMENT	47 144,70€ (au 1068)

Proposition : affecter les résultats cumulés comme suit :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement : crédit au compte 1068 du budget primitif 2024 : 47144,70€
- Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au budget primitif 2024 : Report au compte 002 : 132 665,38€

Le Conseil Municipal ACCEPTE

A 12 voix POUR, la proposition.

2024-15 – Vote des taux de taxes directes locales 2024

Le Maire expose,

En 2020, les taux aient été revalorisés.

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux en 2024.

Il soumet la reconduction des taux suivants :

Nature des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux proposé	Produit de référence retenu
Foncier bâti	606 400 €	42.30 %	256 507 €
Foncier non bâti	102 300 €	53.38 %	54 608 €
Taxe d'habitation	19 000 €	13.43 %	2 552 €
PRODUIT TOTAL ATTENDU POUR 2024			313 667 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré DECIDE

A 12 voix POUR, de reconduire les taux comme proposé pour l'année 2024.

2024-16 – Vote du budget primitif 2024

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2024 de la commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 821 942,38 €

Section d'investissement : 206 846,84 €

Après étude et délibération, le Conseil Municipal ADOPTE

A 12 voix POUR, le budget primitif 2024 de la commune.

AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le Maire indique que désormais les convocations aux réunions du Conseil Municipal concernant le vote du budget devront être envoyées 12 jours francs avant la date de la réunion contre 3 jours francs pour les autres réunions. Il rappelle également qu'il n'est plus possible d'ajouter un point à l'ordre du jour après la date de convocation.

Michel POTIEZ informe des prochaines dates de rassemblements sur la commune à savoir, la commémoration du 8 mai et la 28^{ème} brocante de Villerbon le 7 juillet.

Cécile MEUBLAT communique les remerciements de deux élèves de l'école pour la participation financière de la mairie à leur voyage scolaire. Cécile MEUBLAT se charge de répondre à leur courrier au nom du Conseil Municipal.

En outre, Cécile MEUBLAT rappelle les inscriptions scolaires sont ouvertes et qu'à ce jour peu de retours ont été reçus, certainement lié aux congés en cours.

Enfin, Monsieur le Maire annonce l'arrivée prochaine d'un nouvel agent pour renforcer l'équipe en place de la mairie à compter du 25 mai 2024.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,
Jean-Marc MORETTI



A blue circular official stamp of the Mairie de Villerbon is placed over the signature. The stamp contains the text 'MAIRIE DE VILLERBON' at the top and 'LE 01/05/2024' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a sun and a star.

Le secrétaire de séance
François-Michel GEST



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FM Gest', is written below the name of the secretary.